

*Le chef de bureau de l'école
Signé: Goussier*

AFFAIRE N° 2

Affectation d'un CREDIT à la CANTINE COMMUNALE SCOLAIRE et à la Caisse des Ecoles

Le MAIRE. - Au budget de la Commune pour l'exercice 1952 sous la rubrique "Subvention à la Caisse des Ecoles" il est inscrit une somme de 4.500.000 Frs.

Pour permettre le fonctionnement des cantines dans toutes les écoles je vous demande de scinder le crédit; 500.000 Francs resteraient inscrits à la Caisse des Ecoles pour les fournitures scolaires et 4.000.000 seraient affectés à un nouvel article ainsi libellé: "Cantines communales scolaires".

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

*Calypso
le Maire de la Commune 1952
le Préfet et le Maire délégué
le secrétaire Goussier
Signé: Goussier*

François C. C. le 15/5/52 ✓

Le MAIRE donne connaissance à l'Assemblée de ce que le Directeur de la Caisse Centrale lui a demandé de prendre une délibération du Conseil Municipal l'habilitant à signer tout emprunt avec la Caisse Centrale.

Il demande au Conseil s'il ne voit pas qu'il est convenient à prendre cette décision, la question ne figurant pas à l'ordre du jour.

Le Conseil, à l'unanimité, l'habilité à signer tous les emprunts jugés utiles avec la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 12 heures.

Le Secrétaire,

[Signature]

Les Membres,

S. Laurent

L. Dupont

J. G...

Mme R. Chassagne

[Signature]

Michel F...

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N'ont signé:

Mme AMELIN Raoul
M. LAMBERT René

[Signature]

[Signature]

